

**Commune de CHAPELLE DES BOIS**  
**Procès Verbal**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 8 juin 2020 à 20 heures 45**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chapelle des Bois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth GREUSARD, Maire de Chapelle des Bois, à la suite de la convocation adressée le 2 juin 2020.

Etaient présents : Mme Élisabeth GREUSARD, M. Jean-Luc SAINTOT, M. Dominique RIZZON, M. Bertrand PAGNIER, M. Denis COURVOISIER, Mme Élisabeth BOURGEOIS, Mme Irène BURRI, M. Yvan BOUDAY, M. Roland TUETÉY, Mme Laurence CORDIER, , M. Paul PASTEUR.

Absents excusés : -

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc SAINTOT

Ordre du jour - Session ordinaire :

- 1. Approbation du compte rendu du 25/05/2020**
- 2. Constitution des commissions**
- 3. Désignation des délégués**
- 4. Devis d'entretien des routes**
- 5. Autorisations d'urbanisme**
- 6. Financement chantier 1 place de la fruitière**
- 7. Questions diverses**

La réunion de conseil municipal a été précédée par la visite de deux logements communaux dont un est actuellement vacant.

**1. Approbation du compte rendu du 25/05/2020**

Le compte-rendu est validé par 11 voix « pour ».

**2. Constitution des commissions**

Le conseil municipal est chargé de procéder à la constitution des commissions communales :

- Commission ÉCONOMIE – ACTIVITE TOURISTIQUE présidée par Mr Jean-Luc SAINTOT est constituée de 5 membres : Mme Irène BURRI, Mme Élisabeth BOURGEOIS, Mme Laurence CORDIER,; Mr Ivan BOUDAY et Mr Roland TUETÉY ; cette commission sera aussi chargée de l'action sociale, de la communication ;
- Commission TRAVAUX – CHANTIERS présidée par Mr Dominique RIZZON comportera 6 membres : Mr Paul PASTEUR, Mr Roland TUETÉY, Mr Jean-Luc SAINTOT, Mr Bertrand PAGNIER, Mr Ivan BOUDAY et Mr Denis COURVOISIER ; cette commission inclut aussi l'urbanisme ;
- Commission BATI – FORET dirigée par Mr Bertrand PAGNIER est composée de Mme Irène BURRI, Mme Laurence CORDIER, Mme Elisabeth BOURGEOIS, Mr Denis COURVOISIER et Mr Dominique RIZZON ; les membres auront aussi en charge la gestion du cimetière.

### 3. Désignation des délégués

- Délégué à la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs : Mme Élisabeth GREUSARD (Titulaire) ; Mr Jean-Luc SAINTOT (Suppléant) ;
- Participation aux commissions de la Communauté de Communes, sont candidats :
  - Mr Jean-Luc SAINTOT (titulaire), Mr Ivan BOUDAY (suppléant) à la commission Nordique, VTT, pédestre ;
  - Mr Jean-Luc SAINTOT (titulaire), Mr Roland TUETÉY (suppléant) à la commission Tourisme ;
  - Mme Élisabeth GREUSARD (titulaire), Mr Ivan BOUDAY (suppléant) à la commission École jeunesse ;
  - Mme Irène BURRI (titulaire), Mme Laurence CORDIER (suppléante) à la commission Déchets ;
  - Mr Bertrand PAGNIER (titulaire), à la commission Assainissement ;
- Mr Jean-Luc SAINTOT serait candidat pour siéger au conseil d'administration de l'Office de Tourisme ;
- Mme Élisabeth GREUSARD sera déléguée au SIVOM des Hauts du Doubs ;
- Le CCAS sera composé parmi de 4 membres du Conseil municipal à savoir : Mme Élisabeth BOURGEOIS, Mme Irène BURRI, Mme Laurence CORDIER et Mr Bertrand PAGNIER ;
- Mr Bertrand PAGNIER sera délégué à l'ASA du Pré d'Haut, à l'ASA du Riton et des Sauges et à COFOR (Association des communes forestières du Doubs) ;
- Mr Ivan BOUDAY sera délégué du Conseil municipal au Conseil d'école ;
- Mme Irène BURRI accepte d'être déléguée aux listes électorales ;
- La commission d'appel d'offres sera constituée de
  - 3 conseillers titulaires : Monsieur Dominique RIZZON, Mr Bertrand PAGNIER et Mr Paul PASTEUR ;
  - 3 conseillers suppléants : Mr Jean-Luc SAINTOT ; Monsieur Roland TUETÉY et Mme Élisabeth BOURGEOIS ;
- Les deux délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du lac de Bellefontaine seront Mr Bertrand PAGNIER et Mr Dominique RIZZON ;
- Mr Roland TUETÉY accepte d'être délégué titulaire au Parc Régional Naturel du Haut-Jura et Mr Jean-Luc SAINTOT suppléant.

Le conseil municipal valide à l'unanimité une liste de 24 contribuables pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le Directeur régional/départemental des finances publiques procèdera à la désignation de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants pris dans la liste proposée, dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe communal délibérant.

### 4. Devis d'entretien des routes

Un devis pour l'entretien des routes communales est soumis à l'avis du conseil municipal, pour un montant de 7371.00 € HT. Le Maire explique de l'entreprise Point à Temps Jurassien avait été jugée très satisfaisante par l'employé communal. Mr Dominique RIZZON relève le prix à la tonne en

cohérence avec les prix actuellement pratiqués. La proposition est validée à l'unanimité, et le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis.

## **5. Autorisations d'urbanisme**

Un dossier de permis de construire est présenté par Mr et Mme Patrick DURIEUX. L'examen du projet fait apparaître l'implantation de plusieurs murs de soutènement d'une hauteur qui paraît importante, et la présence d'ouvertures de formes très diverses. Le Conseil municipal souhaite que le projet soit revu afin d'être plus en adéquation avec la topographie du terrain et les exigences qui ont été formulées pour les autres dossiers.

## **6. Financement chantier 1 place de la fruitière**

Plusieurs organismes financiers ont été contactés. Parmi eux, 4 ont répondu : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Banque populaire et la Banque postale. À l'unanimité, (0 vote « contre », 0 abstention) le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté, un emprunt de 350 000 € sur une durée de 20 ans au taux de 0.66 % avec une périodicité annuelle ; aucun frais de commission. Mme le Maire est autorisée à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

## **7. Questions diverses**

- Lors d'une précédente réunion, le conseil municipal avait sollicité l'association de la Pétanque pour participer financièrement au changement du système d'éclairage du terrain. Mr Benjamin PRUDENT, Président, informe le conseil municipal que les membres de l'association acceptent d'apporter une contribution à hauteur de 800.00 € et juge que deux projecteurs seront suffisants. Le conseil municipal prend acte et autorise le Maire à valider le devis présenté par l'entreprise BALOSSI-MARGUET, pour la fourniture de 2 projecteurs à LED de 140 watts, un système de régulation, le tout pour un montant de 1 830.00 € HT. Si le poteau bois actuel fait apparaître un vieillissement de nature à porter atteinte au matériel, le conseil municipal valide le fait d'implanter un nouveau poteau galva de 8 mètres avec socle pour la somme de 1200.00 € HT.
- Le conseil municipal, par 11 voix « Pour », valide la convention passée avec le Trésorerie et l'autorise à engager des poursuites et notamment, d'émettre les saisies à tiers détenteur (SATD) jugées nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par le Maire en vertu des dispositions de l'article R.1617-24 du code général des collectivités territoriales et du décret 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux. Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite du Maire.
- Mr Jean-Luc SAINTOT et Mr Paul PASTEUR assisteront ce jeudi 11 juin à la restitution de l'étude réalisée par Nordic France depuis septembre 2019 sur la définition et le déploiement opérationnel d'une stratégie et de nouveaux modèles socio-économiques pour le nordique. Cette démarche d'envergure inclut une analyse du poids économique de la filière nordique sur 6 sites pilotes répartis sur l'ensemble des massifs français, afin de comprendre et mieux identifier les apports et le niveau de dépendance de l'économie locale à cette filière. La restitution prévue cette semaine porte sur le site pilote du secteur Chapelle des Bois - Bellefontaine - Morbier - Foncine le Haut.

La séance est levée à 00 H 15